



## Extrait règlement intérieur RILLIEUX NATATION

### **Objet :**

Il fait connaître les règles principales de fonctionnement de Rillieux Natation à ses adhérents qui s'engagent à les appliquer.

### **Horaires :**

Le respect des horaires est capital.

Vous devez venir au(x) cours choisi(s) lors de l'inscription, sur présentation de la carte d'adhérent, et **rejoindre les vestiaires 10 minutes avant le début de votre cours**. Vous devez veiller à respecter les horaires afin de ne pas perturber le déroulement des cours. En cas de retard, l'accès au bassin pourra être refusé.

Personne ne doit quitter son cours sans l'autorisation de l'encadrant.

### **Inscription et Cartes d'adhérent :**

Après avoir rempli les formalités nécessaires à votre inscription et réglé le montant de la cotisation annuelle, vous recevrez lors du premier cours une carte d'adhérent à présenter à chaque entrée en cours.

La perte ou la destruction de la carte vous obligera à en racheter une au bureau du club.

**Les accès aux cours ne seront possibles sans que le dossier d'inscription soit complet, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être effectué après le 1<sup>er</sup> cours.**

### **Vestiaires et Hygiène :**

**Sauf pour les groupes de jardin aquatique et mini nageurs 1, les parents ne sont pas autorisés à accéder aux vestiaires.** Des vestiaires sont à la disposition des nageurs. Rillieux Natation décline toute responsabilité en cas de vol.

Les chaussures sont strictement interdites dans la zone des vestiaires.

Par mesure d'hygiène, la douche est obligatoire avant l'entrée dans l'eau et seul un rinçage est autorisé à la sortie du ou des cours.

### **Bonnet :**

Le port du bonnet est obligatoire.

### **Tenue et respect :**

Les adhérents du club sont tenus de respecter le personnel, les lieux où s'exercent ses activités conformément au règlement intérieur du club et de la piscine, ainsi que les autres adhérents. Le non respect de cette prescription conduit à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du club ou de son cours.

Toute dégradation de matériel ou de locaux entraîne un remboursement ; ce dernier étant indépendant de la sanction disciplinaire.

### **Fermetures :**

Il n'y a pas de cours pendant la durée des congés scolaires de l'académie de Lyon, ainsi que les jours fériés et fermetures techniques de la piscine.

### **Responsabilité du club :**

Chaque adhérent est licencié auprès de la Fédération Française de Natation (FFN) et à ce titre assuré pendant la durée des cours. Les parents doivent s'assurer que les cours ont bien lieu et par conséquent, accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée des vestiaires. L'association n'est responsable de ses adhérents qu'aux horaires de leurs séances et uniquement après la prise en charge par le moniteur. Pour l'ensemble de ses adhérents, Rillieux natation a souscrit une assurance responsabilité civile.